



# QVCT BOOST

Un accompagnement ARACT IDF pour renforcer  
votre démarche Qualité de vie et des conditions de travail

Dans sa démarche d'amélioration continue, votre entreprise a identifié une problématique QVCT (attractivité, charge de travail, usure professionnelle, projet de transformation, nouvelle organisation du travail, déménagement, etc.) qu'elle souhaite plus particulièrement investir ?

Savez-vous qu'engager des actions d'améliorations de la qualité de vie et des conditions de travail (QVCT) contribue à relever ces défis ?

L'Aract IDF vous propose d'expérimenter un nouveau dispositif d'accompagnement :

## « QVCT BOOST ».

Notre équipe francilienne met son expertise à votre disposition dans le cadre d'ateliers collectifs inter-entreprises et d'appuis individuels, pour vous permettre :

- d'approfondir cette thématique QVCT, pour mieux comprendre son impact sur vos collaborateurs et leurs besoins ;
- d'adapter votre démarche QVCT à vos nouveaux projets, aux enjeux actuels, ou à de situations de travail inédites ;
- d'améliorer vos outils QVCT ou développer de nouveaux outils adaptés à un contexte ou périmètre précis ;
- de déployer plus largement des actions QVCT déjà expérimentées au sein de l'entreprise ;
- de diffuser et pérenniser votre démarche QVCT.

La participation des entreprises à la session pilote de ce dispositif est financée avec le soutien de la DRIEETS.



## QVCT BOOST : UNE ACTION COLLECTIVE INTER-ENTREPRISES ET DES APPUIS INDIVIDUELS

L'action collective est un moyen de vous apporter un appui efficient vous permettant, dans un cadre sécurisé et sur une durée adaptée à vos modes et temporalités de fonctionnement, de :

- partager des repères, méthodes, outils, et des pratiques inspirantes en matière de QVCT, pour passer à l'action, dans le cadre d'une démarche structurée ;
- rompre l'isolement et échanger entre pairs, sur des enjeux et problématiques communs ;
- bénéficier parallèlement d'un appui individuel, afin de progresser dans sa démarche QVCT.

# UN DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT COURT, ADAPTE AUX PME

## Cibles

- ✓ **PME tous secteurs et structures associatives franciliennes**
- ✓ **Effectifs** : structures de 50 salariés à 250 salariés
- ✓ **Existence d'un CSE opérationnel**
- ✓ **Structures volontaires ayant déjà initié une ou plusieurs actions QVCT**

## Conditions de participation

- ✓ **Avoir identifié la problématique QVCT à traiter**
- ✓ **S'engager sur toute la durée du dispositif d'accompagnement**
- ✓ **Constituer un binôme paritaire / trinôme d'acteurs internes volontaires** :
  - 1 représentant de la direction
  - 1 représentant du personnel
  - 1 représentant métier / collaborateur en charge des conditions de travail.
- ✓ **Poursuivre les travaux entre les sessions collectives**, en impliquant les collaborateurs et les acteurs concernés.

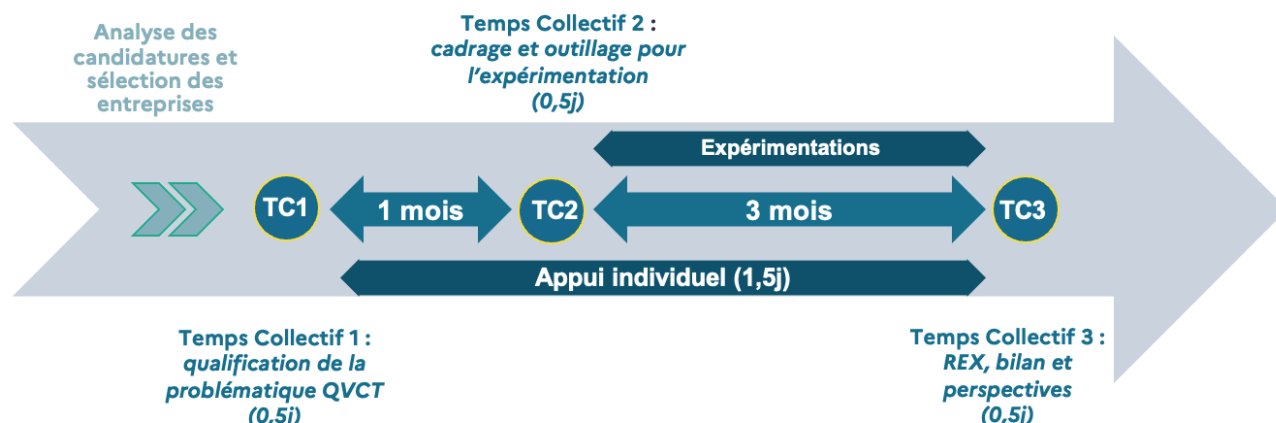
## Durée

L'accompagnement se déroulera sur **4 mois**, comprenant : **3 regroupements collectifs** d'une demi-journée, un **accompagnement individuel** sur demande - de maximum 1,5 jours - et des **travaux intersessions** menés par chaque entreprise participante.

## Calendrier prévisionnel

- **Temps collectif 1** : 12 décembre 2024 (9h00-12h30)
- **Appuis individuels** : 1,5j / entreprise à mobiliser sur la durée du dispositif
- **Temps collectif 2** : janvier 2025
- **Temps collectif 3** : avril 2025

Les sessions collectives se dérouleront en présentiel, dans des lieux qui vous seront communiqués ultérieurement.



### Vos contacts à l'Aract IDF :

Mihaela FIORDEAN [m.fiordean@anact.fr](mailto:m.fiordean@anact.fr)  
Laurence SCHAAP [l.schaap@anact.fr](mailto:l.schaap@anact.fr)

Pour aller plus loin : [les ressources QVCT de l'Anact.](#)